

# la culture & la loi

UN PROJET POUR LES ARCHITECTES





**Renaud BELLIERE**  
Architecte DESA  
Homme 68 ans

Président CROA Picardie (Hauts de France) 2013-2017  
Vice-président CROA Picardie (Hauts de France) 2010-2013

Membre de l'UNSA de l'Aisne  
Membre du Collège des Experts près la Cour Administrative d'Appel de Douai (past-président)

Co-Gérant d'une SARL d'architecture  
8 rue Pasteur 02 600 Villers-Cotterets



**Sophie BENAOU**  
Architecte DPLG (ENSA Montpellier)  
Femme 44 ans

Certificat de Compétence Architecture et développement durable en territoires méditerranéens

Conseillère CROA Languedoc-Roussillon (Occitanie) 2010-2017

Associée d'une SARL d'architecture  
Domaine de Creissels 34 140 Méze



**Ursula BIUSO**  
Architecte DFAUR, (Faculté d'Architecture Université Rome La Sapienza)  
Architecte du patrimoine (DSA école de Chaillot)  
Femme 55 ans

Conseillère CROA Ile de France 2010-2017

Membre du CA de l'Association des Architectes du Patrimoine  
Membre de la Compagnie des Architectes de Copropriété  
Membre titulaire de l'Académie d'Architecture

Associée unique d'une SARL d'architecture  
17 rue Francis de Pressensé 75 014 Paris  
Enseignante titulaire de l'ESA de Paris



**Noël BRUNET**  
Architecte DPLG (ENSA Lyon)  
Homme 52 ans

Président CROA Rhône-Alpes (Auvergne-Rhône-Alpes) 2013-2017  
Vice-président CROA Rhône-Alpes 2010-2013

Exercice en Libéral  
1 bis rue Jeanne d'Arc 69 003 Lyon



**Jean-Paul CASSULO**  
Architecte DPLG (ENSA Marseille Luminy)  
Homme 60 ans

Président CROA Provence-Alpes-Côte d'Azur 2010-2017

Membre de l'UNSA PACA

Exercice en Libéral  
8, rue Rempart de la ligne  
84 000 Avignon



**Leïla CHEYROUX**  
Architecte DPLG (ENSA Montpellier)  
CEAA Tourisme loisir et sport  
CEEA Formes urbaines et cultures méditerranéennes  
Femme 58 ans

Trésorière CROA Limousin (Nouvelle Aquitaine) 2013-2017  
Conseillère CROA Limousin 2010-2013

Membre du C.A. du CIAF  
(Conseil pour l'international des architectes français)

Exercice en Libéral  
Route de la Fare 48100 Chirac



**Emilie LEBAS**  
Architecte DPLG (ENSA Bretagne et Marseille-Luminy)  
Prix de l'architecture de la Réunion 2014  
Femme 44 ans

Vice-présidente CROA La Réunion-Mayotte 2017  
Conseillère CROA La Réunion 2013-2017

Dirigeante d'une SAS d'architecture  
10, chemin du poisson volant  
97 419 La Possession, La Réunion



**Alain MOTTO**  
Architecte DPLG (ENSA Paris La Défense)  
Homme 62 ans

Président CROA Champagne-Ardenne (Grand-Est) 2013-2017  
Référént juridique CROA Champagne-Ardenne 2010-2013

Conseiller CROA Champagne-Ardenne 2007-2010

Exercice en Libéral  
2 rue Gaston Boyer 51 100 Reims



**Jacques ORTH**  
Architecte DENSAIS  
Homme 63 ans

Trésorier CROA Alsace (Grand-Est) 2010-2017

Membre de l'Union des Architectes d'Alsace UAA (UNSA)

Salarié unique d'une SAS d'architecture  
32 a rue des Fileurs 67 240 Bischwiller  
Enseignant titulaire à l'INSA de Strasbourg



**Véronique PARENT**  
Architecte DPLG Urbaniste DIFU  
Femme 57 ans

Conseillère CROA Ile de France 2010-2017

Membre de l'AIF (Association des ingénieurs territoriaux de France)

Fonctionnaire territorial  
19 rue Émile Zola  
93 310 Le Pré Saint Gervais



**Ana URSU VAJNOVSZKI**  
Architecte DFAB (Diplômée de la Faculté d'architecture de BUCAREST «Ion Mincu»)  
Femme 58 ans

Trésorière CROA Bourgogne (Bourgogne-Franche Comté) 2010-2017  
Conseillère CROA Bourgogne 2007-2010

Associée unique d'une EURL d'architecture  
7 rue du Clos Vougeot 21 400 Talant



**Alain ZOZOR**  
Architecte DPLG (ENSA Montpellier)  
Homme 54 ans

Président CROA Martinique 2007-2017  
Trésorier CROA Martinique 1990-1994

Exercice en Libéral  
21, Bd du Gal François Rebourg,  
97 200 Fort de France, Martinique

40 ans après la promulgation de la loi sur l'architecture, la place de l'architecture et des architectes n'est pas plus profondément ancrée dans la société et sur nos territoires. Le monde a changé, l'Europe se construit, la mondialisation traverse tous les pans de l'économie et la politique passe de plus en plus la main au marché qui s'est imposé sur tout l'horizon visible, des replis privés à l'espace public.

***Pourquoi tant de projets se construisent sans les architectes ? Pourquoi tant de constructions se construisent sans architecture ?***

**La culture** pour influencer sur la culture architecturale des citoyens et des donneurs d'ordre de demain. Ce travail est à développer et amplifier fortement pour sensibiliser les enfants dès la maternelle, puis à l'école, au collège au lycée, pour contribuer à construire des citoyens éveillés et exigeants, des donneurs d'ordre cultivés, des politiques qui puissent décider avec nous du devenir de nos territoires.

**la loi** pour étayer la culture architecturale. Non pas pour protéger des intérêts corporatistes mais pour protéger l'intérêt - encore public - de la création architecturale. Parce que la culture architecturale a encore besoin, avant que son ancrage ne soit consolidé dans la société, de disposer d'un cadre, dont fait partie la déontologie, qui protège en évitant que l'autorégulation du marché ne devienne le seul critère d'aménagement de la totalité du monde visible.

**UN PROJET POUR LES ARCHITECTES**, que nous vous présentons et souhaitons partager avec vous tous, avec tous les conseils régionaux. C'est l'essence de notre démarche : nous forger et partager une volonté commune pour assurer et développer l'avenir de l'architecture et des architectes. Parce que nous devons tous être moteur de notre destin.

Renaud Bellière / Sophie Benau / Ursula Biuso / Noël Brunet / Jean-Paul Cassulo / Leïla Cheyroux / Emilie Lebas / Alain Motto / Jacques Orth / Véronique Parent / Ana Ursu-Vajnovszki / Alain Zozor

***Pourquoi les lois et les règlements autorisent de plus en plus le secteur public à contracter sans les architectes, ou demain avec des architectes qui auront perdu leur indépendance ?***

L'intérêt public s'est dissous dans les intérêts économiques privés qui s'imposent à tous les stades d'évolution de la société.

***Que peuvent encore les architectes pour exister demain ?***

**IL LEUR FAUT INTERVENIR SUR DEUX PLANS INCONTOURNABLES :**

## **8 thèmes de missions, 8 thèmes d'actions :**

- 1** Culture architecturale - p\_5
- 2** Stratégie d'influence et lobbying - p\_6
- 3** Formation initiale et continue - p\_7/8
- 4** Evolution de la profession, prospective - p\_9/10
- 5** L'ordre 2.0 - p\_11
- 6** Evolution de l'organisation du CNOA et relations avec les CROA(S) - p\_12/13
- 7** Politique et présence internationale de l'ordre et de la profession - p\_14
- 8** Application de la loi - p\_15



# Thème 1 Culture architecturale

Nous nous engageons à organiser et structurer notre action avec tous les partenaires de la culture architecturale pour sensibiliser et éduquer dès le plus jeune âge public et décideurs.

- Sensibiliser et cultiver les futurs donneurs d'ordre de demain, le grand public et les citoyens à la lecture et à la compréhension de l'espace et des territoires
- Créer et développer auprès des maîtres d'ouvrage publics et privés une attention à l'urbanisme, à l'architecture et aux paysages
- Construire une culture commune autour de l'aménagement du territoire, de la ville, du logement...

## COMMENT :

- En faisant évoluer positivement l'image que la société porte sur l'architecture et les architectes par notre compétence accrue, notre regard transversal, la pertinence de nos conseils auprès du public et des décideurs.
- En sollicitant les confrères architectes à être plus présents dans le débat public et associatif
- En communiquant sur la valeur ajoutée du travail des professionnels de l'architecture auprès de :
  - La jeunesse - le corps enseignant - le grand public
  - Les entrepreneurs et les autres professions réglementées
  - Les fonctionnaires - élus - bailleurs - donneurs d'ordre

## AVEC QUELS MOYENS :

- Nous confirmerons et accentuerons **la présence de l'ordre dans les médias** et les réseaux sociaux.
- Nous renforcerons notre présence et notre participation **en impliquant davantage les architectes** autour de leur institution (tables rondes, colloques, conférences, salons...)
- Nous réaliserons et diffuserons de **nouvelles publications et contributions**
- Nous prolongerons et amplifierons la participation aux actions déjà engagées :
  - Universités de l'architecture** : Nous continuerons et développerons ce moment de réflexion et de mise en perspective de nos actions permettant de fabriquer de la pensée théorique et de la doctrine pour avancer, consolider nos positions et les faire partager par les décideurs de l'aménagement du territoire et de l'architecture.
  - Architectes pour tous** : Cet outil formidable est encore trop peu utilisé par les architectes et peu connu du grand public. Nous relancerons le site et sa promotion auprès du public comme nous l'avons initié dans certaines régions. Il doit devenir le site incontournable de recherche et de référencement des architectes.
  - JPO et JNA** : Nous œuvrerons en coordination avec le ministère de la culture pour pérenniser ce double rendez-vous annuel et l'ancrer dans la mémoire du grand public. Nous améliorerons encore son organisation et la proximité avec les CROA.
- **Maisons de l'Architecture et réseau des MA** : Nous militerons pour consolider leur ancrage dans les territoires et élargir leur financement à l'exemple du partenariat récemment initié avec la Caisse des Dépôts. Le maillage régional étant souvent trop vaste pour un travail de proximité, nous inciterons la création de nouvelles maisons ou de nouvelles antennes plus à l'échelle des territoires comme cela existe dans certaines régions.
- **CAUE et FNCAUE** : Nous soutiendrons les CAUE et la Fédération dans leur rôle menacé par plusieurs Conseils Départementaux mais inscrit dans la loi de 77, et encore rappelé par le législateur fin 2016. Leur action est essentielle tant dans le conseil que dans la diffusion de la culture architecturale (écoles, grand public, élus, présence sur le territoire).
- **ABF, ACE, AUE** : Les Architectes des Bâtiments de France, les Architectes Conseil de l'Etat et les Architectes Urbanistes de l'Etat de par leurs fonctions ont un rôle essentiel dans la sensibilisation des décideurs (fonctionnaires et élus) à tous les niveaux de l'administration d'Etat et territoriale. Nous devons retrouver les liens et **travailler davantage ensemble pour le bien public**.

## Thème 2 Stratégie d'influence et lobbying

*Nous nous engageons, en nous appuyant sur le succès de la loi LCAP, à occuper sans relâche l'espace politico-médiatique pour maintenir ses acquis et développer la connaissance et la prise en compte de la spécificité de l'intérêt public de l'architecture et l'importance de la profession par les décideurs politiques et économiques.*

### COMMENT :

- Tisser des liens avec tous les acteurs de la vie publique et les ministères
- Mettre en place des relais auprès des nouveaux parlementaires et des élus
- Sensibiliser et former les élus et décideurs politiques et économiques

### AVEC QUELS MOYENS :

- Nous continuerons le travail engagé lors de la précédente mandature et qui a permis de voir aboutir la loi LCAP, la Stratégie Nationale pour l'Architecture et de faire entendre la position et les propositions de l'ordre dans les débats parlementaires lors de l'élaboration des lois NOTRE, MAPTAM, TECV, et bien d'autre.  
Les nouvelles lois déjà en discussion comme la loi Logement et d'autres à venir nécessitent de nous **d'être pro-actifs et force de proposition**.
- Nous proposerons la création de « **rencontres parlementaires de l'architecture et du cadre de vie** » en parallèle des universités pour impliquer davantage députés et sénateurs dans ce débat.
- Nous développerons notre réseau d'influence au niveau européen et mondial (thème 7)
- Nous travaillerons avec les CROA pour :
  - élaborer une **politique commune** et des stratégies adaptées aux contextes nationaux et locaux.
  - fournir aux élus nationaux et régionaux les arguments et éléments de langage communs
- **Nous mettrons en place avec les CROA un maillage territorial** fort afin de tisser des liens constructifs avec les élus régionaux, départementaux, présidents et élus des métropoles et intercommunalités et bien sûr les maires.
- **Nous réactiverons au niveau national nos partenariats** type Mairie 2000 avec les associations d'élus locaux (Association des Maires de France, Association des Maires Ruraux de France,... ) et favoriserons leurs déclinaisons locales en région.
- Nous consoliderons un **partenariat durable avec les CAUE et Architectes Conseil de l'Etat**, qui par un maillage fin des territoires, intervient auprès de l'immense majorité des communes, conseillent les maires et les particuliers.
- Nous œuvrerons à la **sensibilisation et la formation à l'architecture des fonctionnaires d'Etat et territoriaux** par le biais de structures telle le CNFPT.
- Nous travaillerons avec les autres acteurs de l'architecture, du cadre de vie et de la construction (syndicats et chambres professionnelles, etc...) pour **trouver des synergies entre nous**, mieux nous comprendre et accroître ainsi nos capacités de travail en commun pour le bien public.

## **Thème 3** Formation initiale et continue

Nous nous engageons à renforcer le dialogue avec les écoles d'architecture et le ministère afin d'insuffler une part plus importante de professionnalisation dans les études. Cela passe notamment par une évolution du cadre de l'habilitation à l'exercice professionnel.

Nous nous engageons à favoriser la formation des architectes pour élever leur niveau de compétence tout au long de leur carrière.

### **L'intérêt public passe par la compétence accrue des architectes.**

Tous les architectes doivent participer à l'ancrage de notre intervention dans la société, ce qui nécessite : se former, s'informer, se former en continu

#### **LA FORMATION INITIALE :**

- Il est indispensable que le cursus soit commun à tous les étudiants en architecture, quelque soit leur future profession, et qu'il intègre **une connaissance générale du métier**.
- La formation initiale doit être enrichie dans ses dimensions architecturale, urbaine, environnementale, en reliant davantage théorie et pratique, cursus de formation et expérience de terrain.
- **La part des matières professionnalisantes doit augmenter :**
  - Réglementation et documents d'urbanisme
  - Systèmes constructifs et économie de la construction
  - Cadre juridique et administratif de l'exercice
  - Chantier et intervenants
  - Stages plus nombreux et plus longs
  - **Possibilité de césure après la licence afin d'effectuer un stage d'un an en agence**

#### **LA HMONP :**

- Si les étudiants doivent être davantage immergés dans la profession, il n'appartient cependant pas aux architectes d'apporter la part finale de l'enseignement : **le statut d'étudiant doit être maintenu**.
- Cette période d'approfondissement de la pratique professionnelle qu'est la HMONP doit être repensée, allongée, avec la possibilité d'effectuer une partie à l'étranger, mais elle doit surtout **faire partie de la formation initiale**.
- Parmi les évolutions possibles : à la suite du master, la transformation de la HMONP en **doctorat professionnel** (à l'instar des professions de santé) avec un stage d'une année.
- Le diplôme, au niveau du master, mais plus certainement du nouveau doctorat doit consacrer les autres champs d'interventions des architectes :
  - Maîtrise d'ouvrage
  - Administration, fonction publique
  - Aménagement
  - Enseignement et recherche
  - Histoire de l'art et conservation du patrimoine

## **Thème 3** Formation initiale et continue

### **COMMENT AVANCER :**

- La formation des futurs architectes ne peut se limiter à un dialogue entre les ministères de la culture et de l'enseignement supérieur avec les écoles. **Nous voulons que la profession soit plus fortement impliquée.**
- Nous engagerons **un vrai travail en commun avec tous les intervenants dont bien évidemment les syndicats représentant la profession** pour faire un bilan exhaustif et être force de proposition :
  - Ce travail pourra être initié en commissions régionales et nationale avec les écoles d'architecture et les organisations professionnelles.
  - Analyse des pratiques à l'étranger pour en tirer des leçons ou des modèles intéressants notre enseignement
  - Analyse des pratiques et des méthodes des écoles privées
  - Analyse de l'intégration et de la réussite des diplômés suivant leur parcours

### **LA FORMATION CONTINUE :**

- Avec le REECA, **nous faciliterons l'accès à la formation continue en la rendant plus simple et présente sur tout le territoire.** Nous ouvrirons nos formations aux professionnels de l'architecture et plus largement à tous les acteurs de l'évolution, de la transformation et de la création du cadre bâti pour améliorer notre culture commune.
  - Nous améliorerons la visibilité de l'apport de la formation continue dans les pratiques quotidiennes des professionnels en la ciblant sur des sujets pertinents.
  - Nous continuerons la mise en place du contrôle de la formation continue mais il est nécessaire de réinterroger le système à mettre en place pour **ne pas alourdir le travail des CROA.** Nous devons réfléchir, CNOA et CROA, aux solutions les plus efficaces pour l'institution comme pour les architectes.
-

## **Thème 4** Evolution de la profession, prospective

*Nous nous engageons à nous battre pour garantir l'indépendance des architectes, leur compétence accrue, leur attention et leur capacité d'écoute et de conseil.*

*L'avenir des architectes passe par le rôle qu'ils peuvent jouer dans la société.*

*Il est vital pour la profession de se restructurer pour faire face aux enjeux de demain. Nous nous engageons à impulser et favoriser de nouvelles pratiques, dont le travail en réseau.*

**La société change, les attentes des maîtres d'ouvrages évoluent, le métier se complexifie, les intervenants sont de plus en plus nombreux, de nouvelles techniques et de nouveaux outils arrivent, les transitions numérique et énergétique et la rénovation sont des enjeux considérables...**

**Face à tous ces changements, les architectes et en premier lieu l'Ordre se doivent de réagir. Nous devons ici plus qu'ailleurs être pro-actifs et être les inventeurs de notre, de nos métiers de demain.**

### **COMMENT :**

- L'intérêt public est à redéfinir, c'est un concept à réinventer sous l'angle de la culture architecturale.
  - L'intérêt public passe par l'**attention et l'écoute des architectes** aux attentes de la société, et par les réponses qu'ils peuvent apporter.
  - L'intérêt public passe par l'**indépendance** des architectes.
  - L'intérêt public passe par le **rôle de conseil** des architectes :
    - auprès des maîtres d'ouvrages publics
    - auprès des maîtres d'ouvrages privés
    - auprès du public
    - auprès des enseignants
- Pour être les relais de la diffusion de la culture architecturale.

### **L'avenir des architectes passe par le rôle qu'ils peuvent jouer dans la société :**

- Les relations qu'ils peuvent tisser et entretenir avec les citoyens.
- La valeur ajoutée qu'ils peuvent leur apporter
- La culture architecturale qui rendra les citoyens éveillés et exigeants.

### **AVEC QUELS MOYENS :**

Les enjeux sont vitaux pour les architectes comme pour la qualité de la création architecturale. Ils doivent fédérer tous les acteurs de l'architecture (Ministère, écoles, Ordre, syndicats, MA, CAUE, etc...) et bien sûr tous les architectes.

Au delà, nous devons travailler avec nos partenaires de la construction et de l'aménagement ainsi qu'avec les décideurs économiques et politiques.

Garant de l'intérêt public, l'Ordre doit être moteur et force de proposition. Nous devons donner aux architectes les outils - les armes au sens noble - pour conquérir les marchés futurs et créer leur(s) métier(s) de demain.

## Thème 4 Evolution de la profession, prospective

- **Le débat doit avoir lieu en premier lieu avec les architectes**, directement. C'est donc un travail de proximité qui ne réussira qu'avec les conseils régionaux.

Nous proposons que le principe des « **ateliers – prospective - profession architecte** », initié dans certaines régions soit étendu à l'ensemble du territoire. Ils sont le moment privilégié d'échanges et de partage d'expérience, source d'innovation et de prospection.

- **L'Ordre doit créer les conditions favorables**, pour que :
    - les nouvelles pratiques se développent,
    - les jeunes puissent se lancer,
    - la commande n'échappe plus aux architectes dans le neuf comme dans la rénovation,
    - les architectes s'emparent des marchés qui se développent (aménagement, réhabilitation, transition énergétique, maintenance, urbanisme réglementaire...),
    - les architectes (re)trouvent la place qui devrait être la leur dans la maison individuelle.
  - Nous militerons pour que **formations initiale et continue anticipent les mutations** en cours et à venir. (thème 3)
  - Nous continuerons le travail d'élaboration de **contrats adaptés aux différents marchés** et à leurs spécificités. Simplifiés et encourageant les bonnes pratiques.
  - **Le BIM**, s'il n'est pas une finalité en soi, est un outil que les architectes doivent, les premiers, parfaitement maîtriser. **L'architecte doit être le pilote et rester le maître du projet** et de la mise en œuvre.
  - Nous favoriserons **le travail en réseau des agences**, une des clés de la mutation de la profession.
  - Nous favoriserons **les regroupements et la solidarité** pour faire face à la massification à l'œuvre dans tous les secteurs de l'économie.
  - Nous proposerons **le parrainage des plus jeunes** pour faciliter leur accès à la commande.
  - Nous interviendrons pour que **les maîtres d'ouvrage retrouvent l'audace d'ouvrir les consultations** à des équipes nouvelles pour en finir avec le « 3 références identiques de moins de 3 ans ». Et pour que quelque soit le type de marché, ils confient aux architectes des **missions complètes**, et correctement rémunérées, car elles contribuent à la qualité architecturale et enfin pour que **l'indépendance de l'architecte soit préservée** y compris dans les contrats globaux.
  - Nous continuerons **le débat sur le code de déontologie et le tableau** pour prendre en compte les nouvelles pratiques, les nouveaux modes d'exercice tout en garantissant les fondamentaux que sont l'intérêt public et l'indépendance de l'architecte.
-

## **Thème 5** L'ordre 2.0

*Nous nous engageons à mettre en place les nouveaux outils permettant des échanges rapides et efficaces entre les conseils Régionaux, entre les architectes et leurs instances Régionales ainsi qu'entre les conseils Régionaux et le Conseil National.*

*A l'heure où les nouveaux moyens de communication permettent que l'information circule de plus en plus vite et permettent de limiter les déplacements, nous avons de gros progrès à faire. Nous devons proposer une qualité de service aux architectes comme à nos concitoyens qui passe par ces nouveaux médias.*

*Comment utiliser avec pertinence et efficacité les moyens de communication numériques au service des architectes et de l'institution dans ses dimensions régionales et nationale.*

### **POUR LE PUBLIC :**

- Nous développerons le site **Architectes pour Tous** (voir également thème 1) en lui ajoutant de manière plus directe un volet de **documentation et de renseignements pratiques** à destination des particuliers qui veulent recourir à un architecte.

### **POUR LES ARCHITECTES :**

- Nous développerons l'offre de service en ligne à destination des architectes.
- Nous travaillerons avec les ministères pour faire avancer au plus vite :
  - la mise en place du **PC à remplir directement en ligne sur le site de l'Ordre**, sans avoir à saisir deux fois les mêmes informations pour le contrôle du dépôt des PC par l'Ordre,
  - la **dématérialisation des autorisations d'urbanisme**,
- Nous proposerons la mise en place d'un système de **webinars et tchats en ligne** pour des informations et discussions courtes avec les permanents et les élus du conseil national. Nous proposerons également ce service aux régions qui le souhaitent.
- Nous travaillerons avec les CROA pour **dématérialiser et automatiser les démarches** et fournitures de documents (contrôle d'assurance, contrôle des formations, attestations d'inscription, paiement en ligne, etc...) pour à la fois améliorer le service rendu aux architectes et décharger les salariés des régions et du CNOA des tâches les plus fastidieuses.

### **AU CŒUR DE L'ORDRE :**

- Nous proposerons aux CROA de développer davantage la **mutualisation des outils informatiques, moyens de stockage et de sécurisation des données**.
- Nous développerons la **mise en place de plusieurs « rooms », utilisables par les CROA comme par le CNOA**, pour faciliter les réunions à distance avec plus de qualité que les serveurs grand public type skype. Cela permettra de limiter les pertes de temps, la fatigue et les coûts dus aux déplacements nationaux et au sein des régions devenues très étendues.

## **Thème 6** Evolution de l'organisation du CNOA et relations avec les CROA(S)

*Nous nous engageons à doter la conférence des régions d'un pouvoir délibératif en votant tous les trois ans la politique générale du nouveau conseil national et chaque année le budget de notre institution.*

*Nous nous engageons à repenser le fonctionnement des groupes de travail nationaux en y associant les conseillers régionaux, à favoriser les travaux des inter-régions et à assurer le suivi des décisions. A prendre les spécificité des CROA ultra-marins*

***Le conseil national et les conseils régionaux ont chacun leurs rôles et leurs responsabilités, mais ils forment ensemble l'institution Ordre des architectes.***

***Nous devons donc à nos confrères et à nos concitoyens, pour être les garants de l'intérêt public, d'être :***

- ***pertinents dans nos décisions,***
- ***efficaces dans notre action,***
- ***transparentes dans notre fonctionnement.***

### **FONCTIONNEMENT DU CONSEIL :**

- Nous organiserons en concertation avec les CROA un **séminaire de formation des élus** nationaux et régionaux. Il sera complété par des formations à développer au cours du mandat.
- L'organisation des travaux du CNOA sera interrogée pour en **améliorer l'efficacité** :
  - Limitation du nombre de groupes de travail
  - Participation de conseillers régionaux
  - Consultation de compétences externes ou recrutement de chargés de mission
  - Points d'étape réguliers, système d'évaluation et de suivi
- **La transparence** engagée dans les décisions et les comptes-rendus des actions du conseil national et de son bureau devra être préservée.
- **La culture du bilan et de l'analyse** sera instaurée
- Les travaux à engager sur **la Tour Maine-Montparnasse** et la relocalisation nécessaire du CNOA seront l'objet d'un approfondissement des solutions envisageables. Les CROA seront consultés sur la décision à prendre dans l'intérêt de l'institution toute entière.
- Nous veillerons à **assurer et développer le niveau de compétence des services de l'ordre** dans tous les domaines définis par la politique générale de l'ordre, notamment par la formation continue et le remplacement préparé des salariés partant en retraite.
- Nous maintiendrons la **rigueur et la transparence budgétaire** indispensable à notre institution, tout en assurant son développement.

## LES RELATIONS AVEC LES CROA :

- **Le travail en synergie avec les CROA**, permettant des actions concertées nationales et régionales, notamment engagé lors des débats parlementaires sera poursuivi et élargi à d'autres domaines.
- Nous devons doter la **Conférence des régions** d'un pouvoir délibératif en votant **tous les trois ans la politique générale** du nouveau conseil national.
- Le budget de l'institution notamment dans sa répartition entre le national et les régions concerne tout autant le CNOA que les CROA. Nous proposons qu'il soit lui aussi **voté chaque année en Conférence des régions**.
- Pour les décisions qui impliquent des modifications importantes du fonctionnement des CROA, comme le règlement intérieur, dépendent certes de la tutelle du ministère mais un vote avec une **majorité qualifiée en Conférence des régions** donnerait un poids plus fort à l'Ordre dans ses discussions avec le ministère.
- La **Conférence des trésoriers** sera maintenue dans son rythme et dans son rôle de préparation du budget et de prospective financière.
- Une **Conférence des secrétaires** sera créée pour améliorer le partage des savoirs et des expériences des conseils régionaux. Une fréquence semestrielle sera testée.
- Une **Convention de l'ordre**, triennale, sera organisée pour développer la connaissance de l'ensemble de l'institution ordinaire par tous les conseillers nationaux et régionaux.
- Le travail de proposition et de prospective issu des **inter-régions** n'est plus à démontrer. Suite à la réforme territoriale, elles devront évoluer mais leur utilité reste entière.
- La mise en œuvre des décisions prises en conférence des régions devra être harmonisée et **un suivi permanent** devra être assuré avec les régions.
- La mise en place des **nouvelles régions** devra être suivie attentivement pour **maintenir le niveau de présence et de service de l'Ordre sur l'ensemble du territoire** métropolitain et ultra-marin. Les spécificités des très grandes régions et des régions ultra-marines devront être prises en compte.
- La problématique du conseil imposé **Réunion-Mayotte** devra être réinterrogée en toute objectivité et sérénité pour trouver une solution satisfaisante pour les réunionnais comme pour les mahorais.

## ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES :

- Nous maintiendrons et renforcerons le **travail de concertation avec les organisations professionnelles** : UNSFA, Syndicat d'Architecture, Dpa, Mouvement...
- Nous renforcerons les relations avec le **Réseau des Maisons de l'Architectures et avec la FNCAUE**.
- Nous développerons les **relations avec les autres professions réglementées** et tous nos partenaires.

## **Thème 7** Politique et présence internationale de l'ordre et de la profession

Nous nous engageons à influencer, en cohérence avec notre programme, sur les instances représentatives des architectes pour qu'elles portent au niveau européen et international nos valeurs d'indépendance et d'intérêt public en pesant de façon harmonisée sur les cadres législatifs des pays membres : CIAF, CAE, UIA, UMAR, AFEX

Les instances représentatives des architectes :

CIAF Conseil International des Architectes Français

CAE Conseil des Architectes Européens

UIA Union Internationale des Architectes

UMAR Union Méditerranéenne des Architectes

FCAA Fédération des associations d'architectes de la Caraïbe et FPAA Fédération panaméricaine

AFEX Architectes Français à l'Export

sont liées à l'ordre des architectes par des liens culturels, politiques et économiques dont les proportions varient selon les instances, leur gouvernance et celle du conseil de l'ordre.

### **CES DIFFÉRENTES INSTANCES DOIVENT SELON NOUS ŒUVRER POUR :**

- la diffusion de la culture architecturale française en Europe et dans le monde,
- influencer, avec nos confrères d'autres nations, sur les pratiques et les législations, notamment européenne, visant à renforcer l'image et la place des architectes dans la construction et l'aménagement des territoires de la planète.

Nous veillerons à ce que ce rôle soit intégré dans les objectifs de ces instances via leurs directions et leurs gouvernances selon les prérogatives du conseil national de l'ordre des architectes.

Nous demanderons régulièrement à ces instances le compte-rendu de leurs actions pour interroger notre participation et notre implication, non par suspicion mais pour la transparence que nous devons à nos confrères. L'exemple du travail accompli entre plusieurs pays par nos confrères transatlantiques en termes d'innovation et d'expérimentation encourage les coopérations transfrontalières par grandes régions du globe.

La plupart des règles qui régissent notre vie quotidiennes dépendent autant de l'Europe que de la France. L'architecture n'échappe pas à ce constat. Aussi devons nous **être présents au niveau européen**. Il ne s'agit pas pour le CNOA et les architectes français, d'aller seuls à Bruxelles ou Strasbourg, mais de fédérer l'ensemble des architectes européens. C'est **le rôle essentiel du CAE dans lequel nous devons être moteurs**. C'est aussi une fonction du **CIAF avec lequel nous devons établir une feuille de route** sur les actions de notre projet pour les architectes : la culture & la loi.

La période qui s'ouvre est particulièrement sensible pour notre avenir car la **directive services** dite « Bolkestein » qui régit toutes les professions réglementées depuis décembre 2006 arrive dans sa phase d'examen puis de renégociation. Période de risques et de turbulences qui va nécessiter notre vigilance accrue et toute notre énergie pour conserver l'indépendance de notre profession. Pour ce faire **il est impératif de fédérer nos confrères européens et plus largement les autres professions réglementées européennes** et bien sûr de travailler avec le gouvernement français et les parlementaires européens.

## **Thème 8** Application de la loi

*Nous nous engageons à veiller à l'application de la Loi et à anticiper sur les risques à venir de dérégulation des professions réglementées en prônant l'intérêt public et non les intérêts corporatistes. Nous veillerons à préserver l'indépendance des architectes et l'intégrité de leur mission dans le public comme dans le privé face à la mondialisation.*

### **LA DÉONTOLOGIE ET LA LÉGITIMITÉ**

*Nous nous engageons à veiller à l'application de la Loi et à anticiper sur les risques à venir de dérégulation des professions réglementées en prônant, pour être audibles, l'intérêt public et non les intérêts corporatistes.*

*Le cadre législatif doit encadrer les pratiques, et la déontologie fait partie de ce cadre.*

*La déontologie doit assurer le public de l'indépendance et de l'expertise des architectes, dans l'exercice de leur métier comme dans leur devoir de conseil.*

*Nous veillerons au caractère de profession réglementée qui ne peut être soluble dans une fantasmagorique régulation du marché*

*Nous veillerons donc à l'indépendance des architectes face à la mondialisation*

*Nous réactiverons la question des barèmes qui ne peut être aujourd'hui traitée qu'au niveau européen*

---

Si la loi reconnaît aujourd'hui la place de l'architecture et celle des architectes, les décrets en modulent souvent les intentions et sont plus modifiables. Le caractère réglementaire des ordonnances est aussi plus immédiat.

Les applications de la loi CAP, qui résultent de longues négociations menées avec les architectes sont déjà attaquées par diverses factions. Le travail auprès des nouveaux députés et des ministres est à réactiver sans relâche.

Si nous nous engageons à poursuivre le travail d'influence, de persuasion ou de lobbying auprès des décideurs mais aussi du public pour maintenir et faire progresser les acquis de la loi, nous nous engageons à mettre en œuvre une **organisation mutualisée entre les CROA et le CNOA pour veiller et faire appliquer la loi.**

Il s'agit du port illégal du titre, des nombreuses entorses aux marchés publics, des signatures de complaisance. La question de produire une jurisprudence positive appelle expertise et discernement. Nous proposons de **renforcer la synergie entre les services juridiques des CROA et du CNOA** concernant les questions d'actions publiques et de mettre en place une **plateforme destinée au service juridique des architectes pour les questions relevant de leur activité réglementée.**

---